

## DURÉE



**2 jours** (face à face pédagogique)  
**4 participants minimum, 10 maximum** par session.

*Pour des raisons réglementaires, en dessous de 4 participants, la session ne pourra être assurée.*

## PUBLIC



Cette formation s'adresse à toute personne volontaire **salariée dans une entreprise**.

## PRÉREQUIS



Aucun

## PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet [guards.fr](http://guards.fr) sur la page «Planning»

## OBJECTIFS

Le chef d'entreprise est moralement et pénalement responsable de la sécurité des personnes dans son entreprise. Les premiers gestes qui sauvent, dispensés par un salarié formé, permettront de répondre à cette attente.

La réglementation : Article R4224-15 DU CODE DU TRAVAIL

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.(...).

Agir efficacement face à une situation d'accident par une mise en condition de la victime, dans l'attente des secours organisés, prévenir les risques professionnels.

## PROGRAMME

La réglementation et la prévention

Protéger

Examiner

Alerter ou Faire alerter

Secourir

L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe

## PÉDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de débats, ponctuée d'exercices pratiques permettant de valider l'intégration progressive des gestes de premiers secours.

Matériel pédagogique et technique

Mannequins et défibrillateurs permettant des mises en situation. Chaque participant recevra un dépliant récapitulant l'ensemble de la formation reçue.

Si la formation est réalisée dans vos locaux

Afin de permettre la réalisation de la formation, les matériels suivants devront être mis à disposition du formateur :

Salle de formation (env. 25m<sup>2</sup>), chaises, paperboard ou tableau blanc, écran de projection ou mur blanc, tapis ou moquette pour exercice au sol.

## CONDITION DE VALIDATION

Réussite à l'évaluation pratique réalisée en contrôle continu.

Guard's Formation est habilité par l'I.N.R.S. sous le N° d'habilitation :

1506596/2021/SST-01/O/11 pour les formations initiales et les formations de Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secourisme du Travail